

Lettre du maire de Laviolle 190328

SORTIES PAR LE POLE SENIOR

Les habitants de la commune de Laviolle font partie du au pôle sénior de la communauté de communes. A ce titre ils peuvent participer aux activités qu'il organise.

Jeudi 18 avril de 12h30 à 17 h est organisée une balade sur l'observation des oiseaux au col de l'Escrinet. Départ en bus à 12h place de saint Privat.

Jeudi 25 avril de 12h30 à 17 h est organisée une balade sur l'observation des oiseaux sur le plateau de Jastres. Départ en bus à 12h parking de l'école de Mercuer.

RAMONAGE

La commune propose de regrouper les interventions de ramonage pour obtenir des tarifs plus avantageux , sans frais de déplacement. Le tarif est de 60,5€ TTC (TVA à 10 % incluse). Un ramonage est prévu le lundi 1 juillet. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie.

BOITES AUX LETTRES

Il reste encore des clefs des boites aux lettres normalisées. Elles sont disponibles en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 11 avril à 20 h en mairie.

ORDURES

Le syndicat de ramassage des ordures effectue la collecte le lundi pour les ordures ménagères et un mercredi sur 2 pour les papiers (poubelles jaunes).

AIDE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Pour faire améliorer de la résidence principale il existe deux catégories d'aides, une pour les propriétaires qui louent, et une pour les propriétaires occupants.

Les propriétaires qui s'engagent à louer moins de 6,38 € par m², à des locataires gagnant moins de 20304 € par an pour une personne seule,(39364€ pour une famille de 4 personnes),pendant 9 ans , peuvent obtenir des aides de l'état et de la communautés de communes.

Ces aides sont :

un apport public financier de 30 % maximum

une déduction fiscale de 70 % des revenus

un prêt à taux zero

une TVA à5,5 % pour les travaux d'économie d'énergie.

Ces aides ne peuvent être obtenues que pour des travaux facturés par des entreprises, matériaux et main d'oeuvre.

Pour tout renseignement :

Mme Anna Fuchs 06 45 67 04 82 qui peut venir à Laviolle aider gratuitement à faire le dossier.

Les propriétaires occupant peuvent avoir des aides pour la rénovation de leur logement :

Condition de ressources :

1 personne seule moins de 18960 € par an

*famille de 4 personnes moins de 38958 € par an
Aide*

*Jusqu'à 50 % des travaux avec un plafond de 50000€.
un crédit d'impôt*

un prêt à taux zéro

une TVA à 5,5 % pour les travaux d'économie d'énergie.

Pour tout renseignement :

*Mme Anna Fuchs 06 45 67 04 82 qui peut venir à
Laviolle aider gratuitement à faire le dossier.*

*NB : il existe, en plus de ce dispositif, un système de
certificat d'énergie pour le remplacement de chaudières
pour la mise en place d'isolation.*

*Ces aides sont gérées par les entreprises qui fournissent
les appareils de chauffage ou l'isolation. Je vous ai mis
en annexe une notice.*

*Une recommandation : ayez un ou plusieurs devis sans
aide, de manière à pouvoir vérifier que le prix n'est pas
artificiellement gonflé. 60 millions de consommateurs
vient de montrer dans un reportage que certains
professionnels ne mettaient pas du matériel conforme
aux devis. De même le triple vitrage ne doit pas être
installé au sud.*

Le Maire

René MOULIN